

COMMUNE DE SAINT-FLOUR
CONSEIL MUNICIPAL DU 14 MARS 2016
DELIBERATION N° 14/03/2016-42

Conseillers en exercice : 29 L'an deux mille seize, le quatorze Mars, à 18 heures, le Conseil
Présents : 23 Municipal de la Commune de SAINT-FLOUR s'est réuni en
Absents(s) représenté(s) : 6 séance ordinaire au lieu habituel de ses séances, après
Absent(s) excusé(s) : 0 convocation légale, sous la présidence de Monsieur Pierre
Votants : 29 JARLIER, Maire.

Étaient présents :

M. Pierre JARLIER, Maire, M. Michel SEYT, MME Martine GUIBERT, M. Philippe DELORT, MME Sylvie CHADEL, Adjoints.

M. Jean-Victor PECOUL, MMES Martine COURTADON, Claudette BRUGEROLLE, M. Marc POUGNET, MME Marie-Pierre DEVAUX, M. Jean-Luc FAURE, MME Marie-Pierre MURAT, Béatrice GRENIER, M. Christian COUDERC, MME Fabienne GAY, M. Pascal COMBE, MMES Hélène GRECO, Carole TEIXEIRA, Hélène CALEMARD, MM. Adrien LAMAT, Guy BRASSAC, MME Christiane MEYRONEINC, M. Hervé CARTAYRADE, Conseillers Municipaux.

Absents représentés :

MME Mireille VICARD par MME Sylvie CHADEL,
M. Jean-Pierre BERTHET par M. Jean-Victor PECOUL,
M. Erick CHASTANG par M. Philippe DELORT,
MME Marguerite TARRISSON par MME Marie-Pierre DEVAUX,
M. Nicolas CUSSAC par M. Adrien LAMAT,
M. Jonathan LAROUSSINIE par M. Michel SEYT.

Monsieur Adrien LAMAT a été désigné pour remplir les fonctions de Secrétaire.

Le Maire certifie qu'un extrait de la présente délibération a été publié le 16 Mars 2016 et que la convocation avait été faite le 8 Mars 2016

Le présent extrait a été transmis le **18 MARS 2016**
à Monsieur le Sous-Préfet de SAINT-FLOUR.

Tout recours contentieux à l'encontre de la présente délibération doit être déposé, dans un délai de deux mois à compter de sa date de réception en Sous-Préfecture, auprès du Tribunal Administratif de CLERMONT-FERRAND.

OBJET : ORIENTATIONS BUDGETAIRES POUR L'EXERCICE 2016 - PROPOSITION DE CREATION D'UN BUDGET ANNEXE "AIRE D'ACCUEIL DE GENS DU VOYAGE"

RAPPORTEUR : Monsieur Pierre JARLIER

L'aire d'accueil de gens du voyage dite aire de la Touête est gérée par la Commune de Saint-Flour.

Dans la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République, parmi les compétences qui seront transférées de plein droit aux établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre, figure la compétence « aménagement, entretien et gestion des aires d'accueil des gens du voyage ».

Or, jusqu'à ce jour, la gestion et l'exploitation de l'aire de la Touète faisaient l'objet d'inscriptions budgétaires au titre du budget général de la commune.

La création d'un budget annexe « aire d'accueil de gens du voyage » à compter du 1^{er} avril prochain permettrait d'anticiper les modalités budgétaires et comptables de ce transfert à la Communauté de Communes du Pays de Saint-Flour-Margeride.

Une délibération pourrait être proposée pour créer ce budget annexe lors du prochain Conseil Municipal, avant l'approbation de son Budget Primitif 2016 où seront inscrites toutes les dépenses et les recettes relatives à ce service.

En conséquence, si après avis de la commission des finances, l'assemblée délibérante y est favorable, les orientations budgétaires pourraient être les suivantes :

♦ Section de fonctionnement - DEPENSES :

⇒ Charges de personnel :	15 623 €
⇒ Autres charges de fonctionnement :	
*Dépenses eau et assainissement	19 500 €
*Dépenses de remise en état et d'entretien courant	31 838 €
Ce montant correspond à l'indemnité qui serait versée à la Ville de Saint-Flour par l'assurance au titre de l'indemnisation du vandalisme du local administratif en août 2015.	
23 275,24 € ont été perçus en 2015 en règlement immédiat.	
8 563,65 € seront versés en règlement différé.	
A noter qu'à compter du 1 ^{er} janvier 2017, la Ville de Saint-Flour percevra le F.C.T.V.A. au titre de ces dépenses conformément aux dispositions de la loi de finances pour 2016.	
* autres frais (maintenance, contentieux...)	4 700 €
*intervention en régie des services techniques	4 500 €
*Dépenses d'amortissement	902 €
Total	77 063 €

♦ Section de fonctionnement - RECETTES :

*Droits d'usage	7 000 €
*Allocation Logement Temporaire versée par l'Etat	61 500 €
*Remboursement Assurance	8 563 €
Total	77 063 €

♦ Section d'Investissement :

Aucune inscription budgétaire en section d'investissement ne serait proposée.

Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu l'exposé du rapporteur,
Après avoir délibéré,

- DÉBAT sur les orientations budgétaires pour l'exercice 2016 tendant à la création d'un budget annexe « aire d'accueil de gens du voyage ».

Ainsi délibéré en séance ordinaire les jour, mois et an susdits, et les membres présents ont signé au registre.



Pour copie conforme,
Le Maire,

Pierre JARLIER